



maison insalubre ou terrain pour reconstruire ?

Par **ArnoC**, le **18/08/2020 à 22:09**

Bonjour

la maison de ma voisine est à l'abandon depuis son décès il y a 3 ans.
Cette dernière n'avait plus l'eau.. il restait une cheminée et l'électricité sommaire...
Depuis, l'état de la maison est bien sûr pire puisque infiltration, humidité ...
Je pense que l'on a le droit de dire que ce logement avec terrain de 500m² est INSALUBRE...

La fille vient de se décider à s'en débarrasser et nous offre un très bon prix ...mais bien sûr en l'état ...

A priori, l'évaluation du terrain est de 50 000 € et lkes frais pour abattre la maison et rendre le terrain vendable à 15 000 €.

Elle nous propose donc 35 000 €.

J'ai le projet de l'acheter pour en faire 2 logements ... mais la restauration ne pourra se faire qu'avec des aides anah, anil accordées si le logement est bien considéré comme INSALUBRE.

Il y a là mon questionnement...

J'ai l'impression que le notaire et la famille veulent vendre un "TERRAIN à nettoyer" et non pas une MAISON INSALUBRE sur un terrain...

Cela est il possible ? cela les exempteraient ils de faire les diagnostics obligatoires liés à la vente ... et qui (je n'en doute pas), montreraient l'insalubrité ?

Que puis je exiger ?

Merci de vos éclaircissements !

Par **Visiteur**, le **18/08/2020 à 22:21**

Bjr,

Rien n'empêche les propriétaires de faire ce choix.

Lorsqu'une maison devient une ruine ou presque, la meilleure solution est effectivement de vendre pour démolition, en économisant le coût des obligations de diagnostic.

Par **ArnoC**, le **18/08/2020** à **22:27**

Merci pour la réponse...

S'ils font ce choix... peut on quand même racheter et décider alors de retaper la maison ?

Demander les diagnostics, la faire déclarer insalubre (elle l'est) ...à notre charge ?

Merci